

Compte rendu de la séance du samedi 26 avril 2014

Président :
GIBERT Alain

Présents :
Monsieur Alain GIBERT, Madame Nelly BELLELLE, Monsieur Hervé CAMPO, Monsieur André DELIE, Monsieur Gaston VAN DYCK, Monsieur Alain RIEU, Madame Aurélie ROUDIL, Monsieur Merryl ZELIAM, Madame Mireille LE VAN, Monsieur Jean-Claude TRICART

Représentée :
Madame Alice VARIN

Secrétaire de la séance:
Nelly BELLELLE

NOUVEL ORDRE DU JOUR QUI ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT ENVOI

1. Vote du budget primitif 2014 (M14).
2. Vote du budget primitif assainissement 2014 (M49).
3. Demande d'aide à l'Association POLENERGIE pour des conseils et études en ce qui concerne la partie isolation et énergétique pour la réalisation d'une salle multigénérationnelle, d'expositions, d'événements culturels et d'animation permanente à Rocles. **REPORTEE**
4. Demande d'aide au CDDRA (Pays Ardèche Méridionale) ainsi qu'à l'Association FIBOIS pour l'ingénierie ainsi que pour le financement de l'avant-projet sommaire établie par un Bureau d'Etudes et un Architecte afin de pouvoir répondre à l'appel à projets "Bois local dans la construction" pour la réalisation d'une salle multigénérationnelle, d'expositions, d'événements culturels et d'animation permanente à Rocles.
5. Etude d'aménagement urbanistique "esplanade tennis - boulangerie" (croquis, estimation sommaire et avant-projet sommaire à confier à un architecte) pour la réalisation d'une salle multigénérationnelle, d'expositions, d'événements culturels et d'animation permanente à Rocles.
6. Création de commissions consultatives.
7. Démission d'Alain GIBERT de son poste de délégué suppléant au Comité Syndical du Parc Naturel des Monts d'Ardèche, élection d'un nouveau délégué suppléant.

Divers :
Extension du réseau électrique à Salavert.

Délibérations du conseil

Vote du budget primitif M14 (2014-053)

Le Maire présente le budget au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'arrêter le budget primitif M14 2014 :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u> :	339 142,32 €	339 142,32 €
<u>Investissement</u> :	285 853,32 €	285 853,32 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Vote du budget primitif M49 (2014-054)

Le Maire présente le budget au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'arrêter le budget primitif M49 assainissement 2014 :

	Dépenses	Recettes
<u>Section d'exploitation</u> :	34 532,25 €	34 532,25 €
<u>Section d'investissement</u> :	114 835,32 €	114 835,32 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Demande d'aide au CDDRA et à l'Association FIBOIS (2014-055)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réflexion sur la construction d'une salle multigénérationnelle, d'expositions, d'événements culturels et d'animation permanente à Rocles.

Un avant projet-sommaire (APS) doit être établi par un Bureau d'Etudes ainsi que par un Architecte afin de pouvoir répondre à l'appel à projets "Bois local dans la construction".

Une subvention pourrait être obtenue auprès du CDDRA (Pays Ardèche Méridionale) ainsi que de l'Association FIBOIS pour l'ingénierie et le financement de cet avant-projet sommaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès, d'une part, du CDDRA et, d'autre part, de l'Association FIBOIS pour l'ingénierie et le financement de cet avant-projet sommaire.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Etude d'aménagement urbanistique (2014-056)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réflexion sur la construction d'une salle multigénérationnelle, d'expositions, d'événements culturels et d'animation permanente et sur l'aménagement de l'esplanade "tennis - boulangerie".

Il semble important qu'une étude urbanistique soit menée par un architecte (croquis - estimation sommaire - avant-projet sommaire).

Monsieur le Maire propose de missionner Madame Pascale GUILLET, Architecte à Laboule.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à missionner Madame Pascale GUILLET, Architecte à Laboule, afin qu'elle établisse une étude urbanistique pour l'aménagement de l'esplanade "tennis - boulangerie".

Les frais inhérents à cette mission s'élèveront à 900 €.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Création d'un comité consultatif (2014-057)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-2,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a la possibilité de créer, sur proposition du Maire, des comités consultatifs associant des représentants de la Commune.

Le Conseil Municipal en fixe librement la composition et la durée.

Ces comités permettent ainsi à diverses catégories d'habitants, de participer activement à la préparation des décisions communales par les avis qu'ils rendent.

Monsieur le Maire rappelle que ces comités sont obligatoirement présidés par un Conseiller Municipal.

Aussi, afin de prendre en compte les considérations de développement économique et social de la Commune de Rocles, et d'associer les entités de la vie économique, il est proposé au vote du Conseil Municipal :

- de créer un comité consultatif local de la vie économique et social pour la durée du mandat, pour des projets bien spécifiques dans les secteurs suivants :

- Secteur culturel.
- Secteur éducatif.
- Secteur social.
- Randonnée.
- Cimetière.

- de préciser que ce comité pourra être consulté à l'initiative du Maire sur tout projet communal intéressant la vie économique et social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la création d'un conseil consultatif pour la durée du mandat.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Démission d'Alain GIBERT en tant que délégué suppléant au PNR (2014-058)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération adoptée le 11 Avril 2014 au terme de laquelle le délégué titulaire et le délégué suppléant qui siègeront au Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ont été désignés en la personne de :

Délégué titulaire : Mirelle LE VAN

Délégué suppléant : Alain GIBERT

Monsieur Alain GIBERT vient d'être désigné par la Communauté des Communes du Pays Beaume Drobie pour représenter cette dernière au Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

De ce fait, il ne peut plus être délégué suppléant pour siéger au Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Il convient de nommer un nouveau délégué suppléant. Madame Alice VARIN est candidate à ce poste.

Après délibération, le nouveau délégué suppléant est désigné en la personne de :

Alice VARIN

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0